

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
TENUE LE 20 JANVIER 2015, À 18 H, AU CAMPUS DE ROUYN-NORANDA**

Présents

Marcel H. Jolicoeur, président	Annette Morin-Drouin
Marie-Luce Bergeron, vice-présidente	Sylvain Blais, directeur général
Anne Gauthier	Éric Aubin, directeur des études
Sylvie Caza	Arnaud Allen-Mercier
Béatriz Mediavilla	Robert Cloutier
Joanne Boissonneault	Denis Moffet
Isabelle Breton	Denis Audet
Klaude Hallé	Yves Bédard
Josée Plouffe	Claude Bélanger
Frédérique Godefroid	

Absents

Roxanne Labbé
André Rouleau

Observateurs

Claude Arcand	Secrétaire général
Marie-Élaine Gautier (par téléphone)	Enseignante
Claire Branchaud	Conseillère pédagogique
Éric Fortin (par téléphone)	Coordonnateur de programme
Dany Charron	Directrice – campus d'Amos
Louis Perreault	Directeur – services administratifs
Caroline Rioux	Directrice adjointe des études

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le quorum des membres étant assuré, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée.

2. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Il n'y a aucune intervention de l'assistance.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Anne Gauthier, appuyée par Sylvie Caza, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en biffant les points 8.5 (Adoption de l'AEC en conduites addictives, dépendance et interventions) et 10.2 (Autorisation d'attestations d'études collégiales).

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 25 NOVEMBRE ET DE L'AJOURNEMENT DU 9 DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par Josée Plouffe, appuyée par Joanne Boissonneault, et unanimement résolu que soient adoptés les procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 25 novembre et de l'ajournement de cette réunion le 9 décembre 2014.

(Tableau des suivis – voir Annexe A)

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 25 NOVEMBRE 2014

Le secrétaire général présente, à titre d'information, le procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 25 novembre 2014.

PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

6. PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

6.1. BILAN DE MI-PAROURS, IMPLANTATION DU PIRD 2011-2016

Éric Aubin et Claire Branchaud, de la Direction des études, présentent le bilan de mi-parcours de l'implantation du Plan institutionnel de réussite et de diplomation 2011-2016.

Les résultats de l'évaluation ont permis de constater que les moyens prévus au Plan sont bien amorcés, et ce, pour chacun des trois objectifs fixés par le Collège.

CORRESPONDANCE ET INFORMATION

7. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

7.1. STATISTIQUES SUR L'EFFECTIF ÉTUDIANT H15

Le directeur des études présente et commente les statistiques sur l'effectif étudiant pour la session d'hiver 2015. Les chiffres indiquent une diminution de 66 étudiants (dans une proportion semblable dans les trois campus du Cégep). La baisse des effectifs devrait se perpétuer jusqu'en 2019-2020. Une analyse plus fine de l'évolution des effectifs sera présentée au conseil d'administration en mars de même que les stratégies s'y rattachant.

7.2. RAPPORT D'ÉVALUATION CEEC – SUIVI COMITÉ DE PROGRAMME

Le directeur général et le directeur des études présentent le rapport de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial du 20 octobre 2014 relativement au sixième bloc : évaluation institutionnelle et évaluation du programme Sciences de la nature (200.BO).

La Commission lève l'ensemble des recommandations formulées, soit une recommandation émise dans son rapport portant sur l'évaluation institutionnelle (2004) et une recommandation formulée dans son rapport d'évaluation du programme Sciences de la nature (2006).

PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

8. PRÉSENTATIONS POUR PRISES DE DÉCISION

8.1. MODIFICATIONS DU PROGRAMME « TECHNIQUES D'INTERVENTION EN DÉLINQUANCE »

Éric Aubin, Caroline Rioux, de la Direction des études, et Marie-Élaine Gauthier, enseignante en Techniques d'intervention en délinquance, présentent les modifications suggérées au programme afin de s'arrimer davantage aux réalités régionales des milieux d'intervention en délinquance tout en considérant les besoins des étudiants.

CA-2877

*Il est proposé par Anne Gauthier, appuyée par Claude Bélanger, et unanimement résolu **d'adopter les modifications du programme de Techniques d'intervention en délinquance telles que présentées.***

8.2. MODIFICATIONS DU PROGRAMME « TECHNIQUES DE SOINS PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE »

Le président invite Caroline Rioux de la Direction des études, et Éric Fortin, enseignant en Techniques de soins préhospitaliers d'urgence, à présenter les modifications proposées au programme qui concernent principalement des ajustements au niveau des contenus et l'ajout de préalables.

CA-2878

*Il est proposé par Denis Moffet, appuyé par Annette Morin-Drouin, et unanimement résolu **d'adopter les modifications proposées au programme de Techniques de soins préhospitaliers d'urgence telles que présentées.***

8.3. MODIFICATIONS À LA GRILLE HORAIRE DE COURS DU PROGRAMME 300.B0 POUR L'IPPN

Le président invite Caroline Rioux à présenter le projet de modification de la grille de cours pour le programme 300.B0.

CA-2879

Considérant qu'il y a lieu de modifier la grille horaire de cours du programme 300.B0 « Sciences humaines – Premières Nations » ;

Il est proposé par Marie-Luce Bergeron, appuyée par Yves Bédard, et unanimement résolu de retirer le préalable entre les cours « Littératures autochtones (614-103-MQ) » et « Communications (601-AAP-AT) » et de déplacer ce dernier cours à la première session du programme.

8.4. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE RÉGIE INTERNE

Le président invite le secrétaire général à faire la présentation des modifications proposées au Règlement général de régie interne.

CA-2880

Considérant que le Règlement général de régie interne, à l'article 4.6 e), prévoit que le pouvoir d'autorisation de dépenser du directeur général est plafonné à vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) ;

Considérant que le Règlement général de régie interne, à l'article 5.8, prévoit que le pouvoir de dépenser du comité exécutif est plafonné à cinquante mille dollars (50 000 \$) et requiert l'accord unanime des membres pour toute dépense supérieure ;

Considérant que la Politique d'achat, à l'article 6.1 d), permet au directeur général d'autoriser des dépenses jusqu'à soixante-quinze mille dollars (75 000 \$) ;

Considérant que la Politique d'achat, à l'article 6.1 e), permet au comité exécutif d'autoriser des dépenses pour des biens et services de soixante-quinze mille dollars (75 000 \$) et plus ;

Attendu qu'il y a lieu d'harmoniser le Règlement conformément à la Politique ;

Attendu qu'il serait souhaitable également de profiter de cette modification pour ajouter le mode de convocation par courrier électronique à l'article 3.3 et d'en retirer le mode par télégramme ;

Il est, en conséquence, proposé par Yves Bédard, appuyé par Sylvie Caza, et résolu à la majorité :

- 1) de modifier l'article 4.6 e) du Règlement général de régie interne afin de permettre au directeur général d'autoriser des dépenses jusqu'à concurrence de soixante-quinze mille dollars (75 000\$) ;*
- 2) de modifier l'article 5.8 du Règlement de régie interne afin de permettre au comité exécutif d'autoriser des dépenses jusqu'à deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$). Au-delà de cette somme, l'accord unanime des membres et la présence du président ou du vice-président du conseil d'administration sont requis;*
- 3) et de modifier l'article 3.3 pour ajouter le courrier électronique et enlever le télégramme dans les modes de convocation aux réunions du conseil d'administration.*

8.5. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT RÉGISSANT LES STATIONNEMENTS

Le président invite le secrétaire général à présenter les modifications à apporter au Règlement régissant les stationnements.

CA-2881

Considérant l'avis de motion donné lors de la réunion du 25 novembre 2014 relativement aux modifications à apporter au Règlement régissant les stationnements ;

Il est, en conséquence, proposé par Sylvain Blais, appuyé par Isabelle Breton, et résolu à l'unanimité d'adopter les modifications au Règlement régissant les stationnements en modifiant le libellé à l'article 6 permettant de statuer sur la priorité pour l'attribution des vignettes dans les stationnements 1-A et 1-B des employés du campus de Rouyn-

Noranda et des stationnements du campus de Val-d'Or.

CA-2882

Un amendement est proposé par Béatriz Mediavilla, appuyée par Anne Gauthier.

L'amendement se lit comme suit :

6. Critères généraux pour l'attribution d'une vignette de stationnements pour les employés

Ordre de priorité (campus de Rouyn-Noranda)

- 1er** Les membres du personnel ayant déjà une vignette 1-A ou 1-B continueront de bénéficier de la priorité pour l'attribution de ces emplacements s'ils consentent à en acquitter le coût annuellement ;
- 2e** Les personnes et le personnel à mobilité réduite dans les stationnements 1A et 1B ;
- 3e** Le personnel dont l'usage d'un véhicule est requis dans l'exercice de ses fonctions et/ou le personnel qui doit transporter du matériel dans le stationnement 1A; l'ancienneté déterminera l'ordre de priorisation le cas échéant ;
- 4e** L'ancienneté du personnel dans les stationnements 1A et 1B ;
- 5e** Pour les autres stationnements, sauf 2R (résidence des garçons), 5R (résidence des filles) et 6 (résidences des filles), le personnel aura priorité de vignette sur les étudiants.

Ordre de priorité (campus de Val-d'Or)

- 1er** Les personnes et le personnel à mobilité réduite dans les stationnements identifiés à cette fin ;
- 2e** Le personnel dont l'usage d'un véhicule est requis dans l'exercice de ses fonctions et /ou qui doit transporter du matériel; l'ancienneté déterminera l'ordre de priorisation le cas échéant ;
- 3e** Pour les autres stationnements, sauf ceux identifiés pour la résidence, le personnel aura priorité de vignette sur les étudiants.

Sylvain Blais demande le vote.

Les personnes en faveur de l'amendement : 8

Les personnes contre : 4

Les abstentions : 6

L'amendement est donc adopté à la majorité. Les membres adoptent ensuite à l'unanimité la proposition principale pour l'entrée en vigueur des modifications au Règlement numéro 11 régissant les stationnements.

8.6. OFFRE D'UNE AEC EN GÉRONTOLOGIE

Le président invite le directeur des études à présenter le sujet de l'offre d'une attestation d'études collégiales en gérontologie.

CA-2883

Considérant que le Conseil d'éducation des Premières Nations a identifié un besoin chez les Premières Nations ;

Considérant que le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue soutient les programmes de formation offerts à l'institut Kiuna ;

Considérant que le Conseil d'éducation des Premières Nations assume les pertes ;

Il est proposé par Annette Morin-Drouin, appuyée par Sylvie Caza, et unanimement résolu d'autoriser la Direction de la formation continue et des services internationaux à offrir l'AEC en Gérontologie (JNC.OK) en collaboration avec le Conseil d'éducation

des Premières Nations au campus Kiuna situé à Odanak.

OFFRE D'UNE AEC « AGENT DE GESTION EN RESSOURCES HUMAINES »

Le président invite le directeur des études à présenter le sujet de l'offre d'une attestation d'études collégiales d'Agent de gestion en ressources humaines.

CA-2884

Considérant que la Direction de la formation continue et des services internationaux a fait les vérifications auprès d'Emploi-Québec et des employeurs ;

Considérant que cette formation répond à un besoin du marché du travail ;

Considérant que le soutien pédagogique et les politiques du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue s'appliquent ;

Il est proposé par Joanne Boissonneault, appuyée par Isabelle Breton, et unanimement résolu d'autoriser la Direction de la formation continue et des services internationaux à offrir l'AEC « Agent en gestion des ressources humaines (LCA.EG) ».

8.7. DÉLÉGATION DE POUVOIR – LOI 15

Le président invite le directeur général à faire la présentation de l'impact de la Loi 15 sur les activités du conseil d'administration.

CA-2885

ATTENDU l'entrée en vigueur de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État ;

ATTENDU que la conclusion de tout contrat de service doit être autorisée par le dirigeant du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, à savoir le conseil d'administration ;

ATTENDU que l'article 16 de ladite Loi permet la délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général ou à une autre personne de l'organisation ;

ATTENDU que le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue a déjà adopté un Règlement général de régie interne et une Politique d'achat qui prévoient la délégation de pouvoir du conseil d'administration en faveur du directeur général et du comité exécutif, laquelle délégation permet notamment à ces derniers de conclure des contrats de service dans le respect du cadre imposé par la Politique et le Règlement;

Il est, en conséquence, proposé par Frédérique Godefroid, appuyée par Isabelle Breton, et unanimement résolu de s'en remettre aux modalités prévues au Règlement général de régie interne et à la Politique d'achat pour la conclusion de tout contrat de service en relation avec la Loi 15.

8.8. GESTIONNAIRE DU COMPTE DE CARTE COMMERCIALE AUPRÈS DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE – MISE À JOUR

Le président invite le secrétaire général à faire la présentation du point.

CA-2886

Il est proposé par Claude Bélanger, appuyé par Yves Bédard, et unanimement résolu de nommer Louis Perreault, Directeur des services administratifs, et Guylaine Dubé, Coordinatrice aux services financiers, à titre de gestionnaires du compte de carte commerciale du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue auprès du Service de cartes Desjardins et que par cette nomination soit radié tout autre gestionnaire auparavant autorisé à cette même fin.

8.9. MOBILISATION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Le président invite le directeur général à informer les membres sur l'évolution des activités du Comité de mobilisation de l'Abitibi-Témiscamingue. À ce stade de la réunion, Joanne Boissonneault et Denis Moffet se retirent.

CA-2887

ATTENDU QUE la région a toujours maintenu un principe dans ses choix de développement, et ce, depuis 50 ans, à savoir que tous les citoyens et citoyennes de l'Abitibi-Témiscamingue doivent avoir accès aux mêmes services et pouvoir aspirer à se réaliser sans égard à leur lieu de résidence ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par le projet de loi 28 visant à abolir les structures de concertation régionale et à diminuer les moyens de développement socio-économiques, porte atteinte à l'épanouissement de nos populations ;

ATTENDU QUE plusieurs autres dispositions législatives, comme le projet de loi 10, visent à modifier de fond en comble la desserte de la population en matière de santé et de services sociaux ;

ATTENDU QUE le Comité de mobilisation de l'Abitibi-Témiscamingue produira un plan d'action pour des activités de mobilisation du 29 janvier 2015 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Robert Cloutier, appuyé par Isabelle Breton, et unanimement résolu que le **Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue adhère au manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue, qu'il participe aux activités de mobilisation du 29 janvier 2015, qu'il rende ses installations disponibles au besoin et qu'il consente des accommodements afin de permettre au personnel et aux étudiants d'y participer.**

Joanne Boissonneault et Denis Moffet réintègrent la réunion.

PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

9. PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

Aucun sujet n'est soulevé à ce point.

ÉMISSIONS DE DIPLÔMES

10. ÉMISSION DE DIPLÔMES

10.1. ÉMISSION DE DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

CA-2888

Il est proposé par Anne Gauthier, appuyée par Béatriz Mediavilla, et unanimement résolu d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à demander au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science du Québec de délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire. (Annexe 1)

DOSSIERS À HUIS CLOS

11. DOSSIERS À HUIS CLOS

Aucun sujet traité.

AFFAIRES DIVERSES

12. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point n'est apporté à cet item de l'ordre du jour.

LEVÉE DE LA SÉANCE

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 21 h 50 sur une proposition de Joanne Boissonneault.

Président,

Secrétaire général,

Marcel H. Jolicoeur

Claude Arcand